

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 décembre 2016 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Catherine ROTA, Maire-Adjoint.

Présents : Simone MANGEON, Delphine GREMY, Sylvain PICOUET, Hervé GRANDJEAN, Thierry ALEXANDRE, Joël THIBAUT, Frédéric TROUÉ, Jean-Pierre DEMELEUMEEESTER, Laurent LAGNEAU, Sandrine RAVASSON et Catherine ROTA.

Absent(s) : Alain CORNEAU ayant donné pouvoir à Joël THIBAUT, Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Thierry ALEXANDRE, Sophie LITRA et Isabelle ALLEMANDOU.

Secrétaire de séance : Hervé GRANJEAN

Mme MANGEON est en Conseil Communautaire à SENS et s'excuse de ne pas être là pour l'ouverture du Conseil Municipal. Elle mandate Mme ROTA Catherine, sa 3^{ème} Adjointe pour débiter le Conseil à sa place.

Avant de commencer la séance Mme ROTA souhaite remercier Frédéric TROUÉ pour l'installation des décorations de Noël.

Arrivée de Mme RAVASSON Sandrine à 20h50

I. Adhésion à l'ADT (Agence Technique Départementale de l'Yonne)

Catherine ROTA présente l'ADT, ses missions, son rôle. L'ADT est une agence chargée d'apporter aux Collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui choisissent d'y adhérer conformément aux statuts, une assistance à maîtrise d'ouvrage dans leurs projets. Mme GREMY intervient, l'ADT n'est pas adaptée pour les petites Communes, elle prend la place et le travail des entreprises et des architectes. Après discussion le Conseil ne souhaite pas adhérer à l'ADT

II. Demande de subvention COM-COM TV

COM-COM TV a pour vocation de présenter et mettre en valeur l'Yonne dans toute sa diversité, son but est d'intéresser les adolescents à la vie de leur territoire avec des outils bien connus d'eux, et leur faire découvrir, par le biais des ateliers et des reportages, la richesse humaine et économique, le dynamisme de ses associations et de ses collectivités)

Après délibération, Le Conseil souhaite donner une subvention à COM-COM TV d'un montant de 200.00 €

III. Convention financière (travaux d'extension parcelle M. TROUÉ Laurent) SDEY

M. TROUÉ Frédéric souhaite s'abstenir pour cette délibération.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'études, de réalisation, de financement des travaux d'extension pour alimenter la parcelle TROUÉ/GIBERT (N°YC70) – Route de Courtenay réalisées par le SDEY sur la Commune de Collemiers.

Montant estimatif des travaux :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66% HT	PCT 34% HT
BT	6 763.44 €	5636.20 €	1127.24 €	3 719.89 €	1 916.31 €
TOTAL	6 763.44 €	5636.20 €	1127.24 €	3 719.89 €	1 916.31 €

La participation est calculée selon une estimation fournie par le Maître d'œuvre. Ce chiffrage est donc susceptible de variation. Pour les travaux électriques et l'éclairage public, la TVA est entièrement récupérée par le SDEY. Si les travaux ne sont pas acceptés, le montant de l'avant-projet sera intégralement à la charge du demandeur, soit 231.02 €

Règlement des dépenses :

Avant les travaux : un acompte de 50 % du montant estimatif, à savoir 1 859.95 € sera demandé après réception de la présente convention signée des deux parties, préalablement au passage de la commande.

A réception des travaux : le solde sera demandé au vu du Décompte général et définitif. Ces versements seront effectués sous forme d'un mandat administratif à verser à la Paierie Départementale de l'Yonne 68 rue du Pont 89000 AUXERRE, après réception de l'avis des sommes à payer envoyé par celle-ci, suite à l'émission du titre de recettes correspondant par le SDEY.

Mme ROTA explique que ces travaux seront intégralement remboursés par M. TROUÉ Laurent.

Après délibération, le Conseil valide la convention financière et mandate Mme MANGEON pour la signature.

IV. Refus du retrait de la Commune de BASSOU du syndicat de la Fourrière du Sénonais

Catherine ROTA présente le mail et la délibération reçus de la Fourrière du Sénonais 13/12/2016. La Commune de BASSOU a demandé son retrait du syndicat, lors de l'AG du 26 octobre 2016, le comité syndical a refusé la demande de retrait de cette Commune. Le syndicat demande à la Commune de Collemiers demande d'entériner cette décision lors du prochain Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil entérine la décision du comité syndical lors de l'AG du 26 octobre 2016.

V. Contrats statutaires SMACL

Mme ROTA présente le courrier reçu du cabinet Christian POUTHE le 08 décembre 2016.

Les contrats en cours arrivent à terme au 31/12/2016. La SMACL nous propose une prolongation, sur la base des garanties actuelles, pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022. Bien entendu, durant cette période, une résiliation à l'échéance annuelle, par l'une ou l'autre des parties, reste possible moyennant le respect d'un préavis de deux mois.

Les cotisations appelées au titre de l'exercice 2016 seront maintenues au 1^{er} janvier 2017

Pour information, les cotisations HT annuelles 2016, à ce jour, sont reprises ci-après :

- ~ Dommages causés à autrui – Défense Recours : 839.93 € HT
- ~ Dommages aux biens : 2 970.91 € HT (la superficie assurée est de 1 731 m²) + le terrorisme (4.30 €/porté à 5.90 € au 1^{er} janvier 2017) au titre des contrats « dommages »

Après délibération, Le Conseil décide prolonger le contrat et mandate Mme MANGEON pour la signature des avenants « Dommages aux biens », « dommages causés à autrui-défense recours » et la page 9 de la proposition d'assurance.

VI. Répartition des charges scolaires 2015/2016 (maternelles Paul Bert à Paron)

Le Conseil Municipal accepte la convention avec la Mairie de Paron concernant la répartition des charges scolaires pour l'année 2015/2016.

(Participation 850 € par élève, la participation à la charge de la commune de résidence s'élève à 15 300.00 € pour 18 élèves). Il mandate Madame le Maire pour la signature.

Arrivée de Mme MANGEON à 22h00, Les Membres du Conseil explique le déroulement du Conseil et chaque point abordé. Mme MANGEON donne son avis sur chaque point. Elle remercie Catherine ROTA et reprend la direction du Conseil Municipal

VII. Devis Cars Moreau (transport scolaire piscine Tournesol)

Mme MANGEON présente le devis des Cars Moreau pour le transport des élèves de l'école de Collemiers à la piscine Tournesol à Sens :

92.00 € TTC par séance (aller-retour)

11 séances (chaque jeudi scolaire du 05/01/2017 au 20/03/2017)

Après délibération, le Conseil valide le devis et mandate Mme Mangeon pour la signature.

VIII. Clôture du budget annexe : budget de l'Eau

Mme le Maire rappelle que la délibération en date du 25 novembre 2015, la Communauté de Communes du Sénonais a adopté une révision de ses statuts, en se transformant en Communauté d'Agglomération. Cette délibération a également arrêté l'ensemble des compétences obligatoires, opérationnelles et facultatives de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en prévoyant un transfert intégral de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2017.

Compte-tenu de ce transfert, le budget annexe Eau de la Commune de Collemiers n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Municipal après délibération :

- ~ Décide de la clôture du budget annexe de l'Eau à effet du 31/12/2016 et de la reprise de l'actif et du passif et des résultats budgétaires dans le budget principal de la Commune,
- ~ Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget annexe assujéti au régime de la TVA (le cas échéant)
- ~ Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette dissolution

IX. Panne de chauffage Maternelle Paul Bert à Paron et remboursement des NAP

Mme MANGEON présente le mail reçu le 07/11/2016 de la directrice de l'école Paul Bert à Paron.

Suite à un problème de chauffage, elle a renvoyé les enfants chez eux. Certains parents travaillant, ils n'ont pas pu venir récupérer leur enfant. 6 enfants ont mangé à la cantine de Collemiers le midi.

Après avoir contacté M. CHATOUX, Maire de Paron les repas de ces enfants seront remboursés par la Commune de Paron.

Le Conseil mandate Mme MANGEON pour s'occuper du dossier et envoyer une facture à la Mairie de PARON.

De plus, la facturation des NAP était erronée. Le remboursement pour les élèves ne fréquentant pas les temps périscolaires va donc être réclamé.

X. Urbanisme

Certains dossiers ont été présentés et refusés pour le débit insuffisant de la défense incendie. Les personnes ont demandé d'installer des poches pour remédier à ce problème. Les renseignements vont être pris à la DDT.

XI. Régime indemnitaire

Mme ROTA présente la somme correspondant à l'enveloppe globale inchangée depuis plusieurs années. Cependant Mme GREMY et M. ALEXANDRE souhaite avoir des renseignements complémentaires sur la répartition, la décision sera vu en Conseil extraordinaire.

XII. Travaux rue des Vignes

Cette rue étant en mauvais état, M. TROUÉ se propose de la rénover lui-même. La Commune prendra seulement en charge, les fournitures. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

XIII. Questions diverses

Mme MANGEON informe le Conseil qu'une étude concernant un projet de défrichage (Déviation Sud de Sens) se déroule du 13 au 30 décembre 2016. Les documents sont disponibles en Mairie.

La séance est levée à 23 heures 00. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 27/01/2017 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.